



UNIL | Université de Lausanne

CHAIRE DE DROIT ROMAIN ET DE
DROIT DES POURSUITES ET DES
FAILLITES DE LA FACULTE DE DROIT
ET DES SCIENCES CRIMINELLES



CEDIDAC

CENTRE DU DROIT DE L'ENTREPRISE
(DROIT INDUSTRIEL, DROIT D'AUTEUR,
DROIT COMMERCIAL) DE L'UNIVERSITÉ DE
LAUSANNE

FORMATION CONTINUE

JOURNÉE LAUSANNOISE DE DROIT DES POURSUITES

UNIL – DORIGNY

BÂTIMENT ANTHROPOLE

AUDITOIRE 1031

Mercredi 5 septembre 2012

8 h 15 - 16 h 15

PROGRAMME

ORGANISATION : PROF. HANSJÖRG PETER, PROF. EDGAR PHILIPPIN

- 8h15** Accueil des participants et distribution de la documentation
- 9h00** Introduction et bienvenue
-
- 9h05** **Protection de l'adulte : introduction au nouveau droit et rapports avec le droit des poursuites et des faillites**
Philippe Meier, professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne
principes du nouveau droit - mesures de protection - organisation des autorités - consentement de l'autorité de protection en matière de LP
- 9h50** **Mesures d'assistance et de protection en faveur de personnes éprouvant des difficultés de gestion**
Virginie Aguet, premier juge de paix du district de la Riviera-Pays d'Enhaut
mesures actuelles (rappel) – nouvelles mesures (spécialement curatelle de gestion et curatelle de portée générale : présentation, conversion des mesures existantes, effets en matière de droit des poursuites)
- 10h35** *Pause*
- 11h00** **La poursuite contre les mineurs et les personnes au bénéfice d'une mesure de protection de l'adulte**
Olivier Chollet, préposé à l'office des poursuites de Genève
poursuivi sous autorité parentale, sous tutelle ou sous curatelle - devoirs du mandataire
- notification des actes de poursuite - exécution de la saisie - poursuite introduite par la personne au bénéfice d'une mesure de protection de l'adulte
- 12h00** *Repas au restaurant de Dorigny*
- 13h45** **Premières expériences avec le droit modifié des hypothèques légales, en particulier l'hypothèque légale des artisans et entrepreneurs**
Pierre Gapany, juge du Tribunal du district d'Entremont
inscription des hypothèques légales directes - conditions d'inscription des hypothèques légales des artisans et entrepreneurs (plus-value - sous-traitant - délai de péremption)
-

14h30 **Art. 731 b CO : dissolution par voie de faillite de la société ayant des carences dans son organisation**
Jean-Luc Chenux, avocat, professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne
procédure - valeur litigieuse - recours - faits nouveaux - frais - effets de la radiation au registre du commerce - liquidation

15h15 *Pause*

15h30 **Développements récents du droit des poursuites et des faillites : législation et jurisprudence**
Hansjörg Peter, professeur à la Faculté de droit et des sciences criminelles de l'Université de Lausanne

16h15 Clôture

* * * * *

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription

Le bulletin d'inscription doit être adressé au CEDIDAC, Université de Lausanne, Bâtiment Internef, 1015 Lausanne, le plus rapidement possible, mais au plus tard dix jours avant la date de la journée. L'inscription est nominative et définitive. Une personne bénéficiant d'un tarif préférentiel ne peut se faire remplacer que par une personne bénéficiant elle aussi à titre personnel du même tarif préférentiel. Dans le cas contraire, la différence sera facturée.

2. Confirmation – paiement

Une confirmation écrite et une facture, avec BVR, vous parviendront après réception de votre bulletin d'inscription. Le paiement doit intervenir à réception de la facture.

3. Emplacement – accès

Les séances auront lieu à Dorigny-près-Lausanne, qui peut être rejoint en prenant le métro M1 depuis Lausanne-Flon ou depuis la gare CFF de Renens jusqu'à l'arrêt «UNIL-Dorigny». Si vous souhaitez venir en voiture, vous avez la possibilité de stationner en zone verte sur le parking de Dorigny.

4. Finance d'inscription – annulation

La finance d'inscription de CHF 450.– par journée et par personne (CHF 375.– pour les membres du Club du CEDIDAC) comprend la documentation, le repas et le café servi pendant les pauses. Sur demande : tarifs spéciaux pour avocats-stagiaires, stagiaires notaires, doctorants et étudiants.

Seules les demandes d'annulation **formulées par écrit** seront prises en considération. Celles-ci doivent nous parvenir 10 jours avant la journée. Dans tous les cas d'annulation, une somme de CHF 60.– sera facturée pour les frais administratifs.



Passé ce délai, la finance d'inscription sera due intégralement, même en cas de non-participation au colloque.

5. Autres renseignements

CEDIDAC
Université de Lausanne - Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE

Tél. 021 692 28 50
Fax 021 692 28 55
E-mail : cecidac@unil.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le-la soussigné-e, ayant pris connaissance des conditions générales figurant sur ce programme et les acceptant :

- a) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 5 septembre 2012
- OUI (non-membre du Club du CEDIDAC, CHF 450.–/personne)
 - OUI (membre du Club du CEDIDAC, CHF 375.–/personne)
- b) **prendra part** à la « Journée lausannoise de droit des poursuites » du 5 septembre 2012 **et s'inscrit comme membre du Club du CEDIDAC** (contribution annuelle de CHF 100.–) pour bénéficier immédiatement du tarif préférentiel (valable également pour l'achat des publications CEDIDAC)
- membre de soutien (personne morale) contribution: CHF 1'000.–/an au minimum
 - membre ordinaire contribution: CHF 100.–/an
 - membre étudiant ou doctorant contribution: CHF 25.–/an

*Nom	*Prénom
<hr/>	
*Profession	*Société
<hr/>	
Rue	Numéro
<hr/>	
NP	*Ville
<hr/>	
E-mail**	Tél. prof. / Mobile /
<hr/>	

Par l'envoi de mon inscription, **je confirme avoir lu et accepté les conditions de participation** figurant au dos de ce bulletin.

Date	Signature
<hr/>	

* ces éléments figureront sur la liste des participants insérée dans le classeur de documentation

** sera utilisé pour l'envoi d'annonces et d'informations par le CEDIDAC

Des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être déposées lors de l'inscription au séminaire. Les conférenciers auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

Inscription sur notre site www.cedidac.ch ou bulletin à retourner, dûment complété, à :

CEDIDAC
Université de Lausanne
Bâtiment Internef
1015 LAUSANNE